

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 11

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 12 décembre 2012 à 19 h 00
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Alain Pakula

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal N° 10 de la séance du 31 octobre 2012
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Elections
 - 3.1. Election d'un délégué-suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Richard Voellmy (UDC), démissionnaire
 - 3.2. Election d'un membre à la Commission des Finances en remplacement de M. Christian Anglada (Les Verts), démissionnaire
 - 3.3. Election d'un scrutateur au Bureau du Conseil communal en remplacement de Mme Geneviève Pasche (Les Verts), démissionnaire
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 4.1. Développement de la motion de M. Philippe Sauvain (Les Verts) « Accordons une subvention aux vélos électriques : pédalons futé »
 - 4.2. Dépôt de la motion de Mme Geneviève Pasche (Les Verts) « Introduction d'un Agenda 21 – Gestion de mobilité intermodale pour la durée des travaux dans notre commune »
5. Préavis
 - 5.1. Préavis municipal N° 22/2012 – Demande de cautionnement par les communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Saint-Légier-La Chiésaz, Vevey, Veytaux) du prêt LADE accordé par le canton au projet de musée Chaplin's World
 - 5.2. Préavis municipal N° 23/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 752'550.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière du chemin du Cèdre
 - 5.3. Préavis municipal N° 24/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 140'000.-- pour la construction d'une chambre brise énergie avec rejet dans le ruisseau de Sully et pour des mesures d'amélioration du ruisseau de Sully
 - 5.4. Préavis municipal N° 25/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 270'000.-- pour le remplacement des couches horticoles par deux tunnels au bâtiment d'utilité publique de "La Faraz"
6. Préavis et rapport
 - 6.1. Préavis municipal N° 20/2012 – Budget 2013 de la Commune de La Tour-de-Peilz (envoyé précédemment) et rapport de la commission
 - 6.2. Préavis municipal urgent N° 21/2012 – Octroi d'un droit de superficie à la Société du parking des Remparts et rapport de la commission
7. Rapports
 - 7.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2012 – Budget 2013 de la CIEHL
 - 7.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2012 – Budget 2013 du Fonds culturel Riviera
 - 7.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2012 - Demande d'un crédit de Fr. 170'000.- pour le remplacement des chaises dans les classes des collèges des Marronniers et des Mousquetaires
8. Communications municipales
9. Propositions individuelles et divers

Appel

71 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Alexis Brasseur – Luigi Gambardella – François Grognuz – Claude-Alain Luy – Eric Mamin – Lionel Martin – Nicolas Mattenberger – Catherine Morel – Serge Overney – Adrien Rime – Gratianne Salina

Absent(e)s : Michel Bonvoisin – Léonie Papp – Didier Stauber

M. le Président ouvre la 3^{ème} séance de l'année 2012-2013, qui se trouve être également la 12^{ème} de la législature, en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse et au public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats. Il espère que les débats seront placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

Ordre du jour

M. le Président indique qu'il y a lieu d'ajouter, au point 3 de l'ordre du jour, l'assermentation d'un nouveau conseiller communal. Au point 4, les interpellations suivantes sont déposées :

- 4.3. Interpellation de M. Gérald Helbling intitulée « Saviez – Controverse ou dangerosité ? »
- 4.4. Interpellation de Mme Christiane Rithener intitulée « Logements communaux »

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que complété.

M. le Président annonce le décès de M. Pierre Berner, membre du parti libéral, conseiller communal de 1962 à 1977. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

1. Adoption du procès-verbal N° 10 de la séance du 31 octobre 2012

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2012 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil communal

- Merci à celles et ceux qui ont participé au dépouillement du dimanche 25 novembre dernier. Le nouvel horaire du bureau de vote ainsi que le faible taux de participation ont permis de terminer le travail très rapidement.
- Lettre de M. R. Voellmy annonçant sa démission du Conseil intercommunal du SIGE. Son remplacement interviendra sous point 3.1. de l'ordre du jour.
- Lettre de Mme G. Pasche annonçant sa démission du Bureau du Conseil communal. Son remplacement interviendra sous point 3.3. de l'ordre du jour.
- Lettre de M. Ch. Anglada annonçant sa démission de la Commission des Finances. Son remplacement interviendra sous point 3.2 de l'ordre du jour.
- Un recours a été déposé contre la décision du Conseil communal de refuser le crédit d'étude de fr. 702'000.-- pour la réalisation d'un cheminement piétonnier en rives du lac, des Bains de la Becque à la plage de la Maladaire. Le Conseil sera régulièrement informé de l'avancement de cette procédure.

3. Elections

Assermentation d'un nouveau conseiller communal en remplacement de M. Richard Voellmy (UDC), démissionnaire

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. David Meyer**, né le 26 septembre 1983 et domicilié à l'avenue du Clos d'Aubonne 6, en remplacement de M. Richard Voellmy, membre du groupe de l'Union démocratique du centre, démissionnaire

3.1. Election d'un délégué-suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Richard Voellmy (UDC), démissionnaire

La candidature de M. J. Nervi est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Jean Nervi est nommé délégué-suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE.

3.2. Election d'un membre à la Commission des Finances en remplacement de M. Christian Anglada (Les Verts), démissionnaire

La candidature de Mme G. Pasche est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Geneviève Pasche est nommée membre à la Commission des Finances.

3.3. Election d'un scrutateur au Bureau du Conseil communal en remplacement de Mme Geneviève Pasche (Les Verts), démissionnaire

La candidature de Mme E. Leimgruber est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Elisabeth Leimgruber est nommée scrutatrice au Bureau du Conseil communal.

4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

4.1. Développement de la motion de M. Philippe Sauvain (Les Verts) « Accordons une subvention aux vélos électriques : pédalons futé »

Le texte de cette motion est le suivant :

« Le but de cette motion est de développer l'usage du vélo électrique dans notre commune. La topographie de notre ville avec ses pentes douces qui s'élèvent du centre-ville vers la périphérie et sa proximité à Vevey et Montreux sont un atout pour la pratique du vélo électrique.

Si la commune de La Tour-de-Peilz possède déjà un vélo électrique au sein de son administration, le but de cette motion est d'encourager l'achat d'un tel vélo auprès de la population.

Concept

Le vélo électrique (vélo à assistance électrique ou VAE) jouit d'un succès grandissant en Suisse. Durant ces cinq dernières années, les ventes ont explosé en doublant chaque année.

Passé du statut de curiosité technologique à celui de moyen de transport, il est en train de s'imposer comme acteur de mobilité majeur. Il est économique, rapide et simple à parquer.

Très performant en milieu urbain, il permet de circuler sans se fatiguer et sans transpirer. Il combine ainsi des avantages pour son utilisateur et pour celui de l'environnement.

Contexte régional

Plusieurs communes du district encouragent l'acquisition d'un vélo électrique. Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, St-Légier, Vevey proposent déjà à leurs habitants un rabais de soutien de 10% pour l'achat d'un vélo électrique auprès d'un revendeur agréé, à condition que ce bon de réduction soit sollicité impérativement avant l'acte d'achat.

Le soutien financier est accordé pour une valeur maximale de Frs 300.-. L'offre est valable dans la limite des budgets « subvention vélos électriques » de chaque commune pour l'année en cours. Le vélo électrique s'adresse à la plupart des citoyens et contribuerait, si sa pratique se généralise, à la diminution de la pollution dont le constat figure dans le projet d'agglomération Rivelac.

Le motionnaire soussigné demande à ce que la présente motion soit transmise à une commission pour préavis sur sa prise en considération. »

M. Ph. Sauvain remarque que le canton de Vaud a émis des directives en matière de développement durable et propose des mises en application concrètes pour les communes. Le soutien à l'achat d'un vélo électrique est un des moyens suggérés afin de promouvoir l'utilisation des mobilités douces comme mode de transport à part entière. Le document énonce des points-clés :

- les raisons d'agir : en Suisse, un tiers des déplacements en voiture représentent moins de 3 km. Cette distance pourrait très bien être effectuée à vélo. Toutefois, la topographie, mais aussi la condition physique représentent bien souvent un obstacle à l'utilisation du vélo classique. Or, le vélo électrique offre une réponse adéquate à ce problème.
- bénéfices attendus : diminution de la pollution, car les courts trajets en voiture sont proportionnellement plus polluants que les longs. Pourtant, ces courtes distances peuvent très bien être effectuées à vélo. C'est donc bien au sein du territoire communal que les bénéfices seront le plus fortement ressentis. Le vélo électrique permet également à des personnes qui avaient délaissé le vélo de retrouver les joies du cyclisme. C'est aussi parfois la possibilité de se passer d'une deuxième voiture.
- faisabilité : l'intérêt pour le vélo électrique s'est fortement accru ces dernières années. Toutefois, son prix élevé (entre fr. 1'500.– et fr. 3'000.–, voire fr. 5'000.–) constitue un frein pour de nombreuses personnes. Une subvention de la commune représenterait une bonne incitation, tout en démontrant l'intérêt des autorités communales pour les mobilités douces.
- exemples : la commune de Chexbres alloue fr. 6'000.– par an pour les 20 premières demandes, à raison de fr. 300.– par demande. La commune de Montreux, plus généreuse, alloue 20% du prix d'achat, avec une participation maximale de fr. 1'000.– par vélo.

« Le Canton encourage chaque fois que c'est possible la mobilité douce, chaque fois que c'est possible ». Ces propos si sages et pleins de bon sens émanent de Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat et ancienne municipale de La Tour-de-Peilz. Il ne peut qu'espérer que ces propos soient entendus au sein de notre assemblée et qu'ils nous incitent à poser un acte concret, celui d'accorder une subvention lors de l'achat d'un vélo électrique. Il demande que cette motion soit renvoyée à une commission qui préavisera de sa prise en considération.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, **cette motion est transmise à une commission ainsi composée :**

<u>Présidence :</u>	LIBERAL-RADICAL	Jacques Vacheron
<u>Membres :</u>	LIBERAL-RADICAL	Olivier Martin
	SOCIALISTE	Michel Bloch – Marianne Keller
	UDC	Yohan Ziehli
	PDC+ Indépendants	Anne Lachat Baechler
	VERTS	Philippe Sauvain

4.2. Dépôt de la motion de Mme Geneviève Pasche (Les Verts) « Introduction d'un Agenda 21 – Gestion de mobilité intermodale pour la durée des travaux dans notre commune »

Le texte de cette motion est le suivant :

« Cette motion soulève la question de la pertinence de l'introduction d'un agenda 21 et du partage de compétences interrégionales dans le domaine du développement durable de notre commune.

La pression démographique sur l'arc lémanique et les nombreuses constructions en cours à La Tour-de-Peilz auront pour conséquence une augmentation sensible de la population. Cela n'a pas échappé à la Municipalité qui, dans son programme de législature 2011-2016, l'a mentionné comme un défi à relever. Pour y parvenir, elle dit vouloir apporter une attention particulière au logement, à l'emploi, à la mobilité (transports) et au cadre de vie.

Par ailleurs, plusieurs partis politiques, lors de la dernière campagne électorale, ont souhaité introduire un agenda 21 dans notre commune. Une telle démarche permettrait d'instaurer un dialogue entre les habitants, les organisations locales et les entreprises privées en développant des actions cohérentes en faveur du développement durable en visant à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement. L'Agenda 21 offre aux autorités politiques un outil de pilotage qui leur permet de planifier le développement durable de la commune.

Dans l'immédiat, la mobilité intermodale représente un problème urgent au vu des nombreux travaux en cours ou en projet : la construction du parking, l'installation de séparatifs eaux claires et eaux usées, sans oublier la construction de nouveaux bâtiments administratifs de Nestlé Suisse sur leur parking,

rendent et rendront les déplacements, la circulation et le stationnement plus difficiles. Il conviendrait donc de trouver des solutions pour faciliter les déplacements en ville et éviter les engorgements de circulation aux heures de pointe.

La Tour-de-Peilz ne peut cependant pas s'offrir le luxe de professionnels expérimentés dans le domaine de l'agenda 21. Par contre, elle pourrait profiter des compétences existant, par exemple, à Vevey, sous forme de mandats. Le financement de tels mandats pourrait se faire sur le modèle du Service d'information du territoire (SIT) qui facture les prestations fournies aux communes.

Je demande donc que notre Municipalité étudie la faisabilité et l'opportunité d'actions inscrites dans une démarche d'agenda 21 en recourant à l'expertise et à l'expérience de professionnels existants sur la Riviera. Dans ce sens, je demande que la commune :

1. étudie l'opportunité d'allouer un budget pour des actions dans une démarche d'agenda 21
2. étudie des modalités de financement de ces actions dans une optique de synergie avec Vevey
3. étudie et propose des solutions de mobilité intermodale pour la période où auront lieu les principaux travaux sus cités

Je demande à ce que la présente motion soit prise en considération immédiate et transmise à une commission. »

Mme G. Pasche remarque que les Verts de Vevey, Montreux et La Tour-de-Peilz, convaincus de la nécessité d'avoir un agenda 21 pour assurer et soutenir le développement durable dans leurs communes respectives, se sont concertés et mobilisés pour éviter que les compétences et l'expérience acquises dans la région dans ce domaine ne disparaissent. Engager un professionnel à plein temps, ou même à mi-temps, serait certainement une mesure coûteuse pour une commune comme la nôtre. C'est la raison pour laquelle elle propose d'étudier des ressources pour se doter d'un agenda 21 en dimensionnant les actions prioritaires à mener et ceci à un coût qui soit supportable pour la commune. L'agenda 21 a l'avantage de comporter non seulement des objectifs écologiques et de maintien d'un environnement sain, mais aussi économiques et sociaux, deux dimensions qui ont toute leur pertinence au vu de la crise économique qui, aux dires de plusieurs experts, n'a pour l'instant qu'effleuré la Suisse, mais qui risque de s'aggraver au fil des ans. Elle souhaite que sa motion soit renvoyée à une commission chargée d'étudier sa prise en considération.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, **cette motion est transmise à une commission ainsi composée :**

<u>Présidence :</u>	SOCIALISTE	Gilbert Vernez
<u>Membres :</u>	LIBERAL-RADICAL	Kurt Egli – Eric Petitpierre
	SOCIALISTE	Anne-Marie Arnaud
	UDC	Nicolas Fardel
	PDC + Indépendants	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
	VERTS	Geneviève Pasche

4.3. Interpellation de M. Gérald Helbling intitulée « Saviez – Controverse ou dangerosité ? »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« Faisant suite à divers article de presse, je me permets de solliciter la Municipalité pour un complément d'information en relation avec la gestion sanitaire et financière du dossier relevant de la problématique d'assainissement de la décharge des Saviez à Villeneuve. Cette interpellation porte sur la poursuite et les risques de l'aspersion de «jus lixiviats» (jus pollués sortant de la décharge) par deux buses géantes à Noville.

Cette confirmation stipule que les «jus lixiviats» circulant dans les drainages auraient un caractère toxique qui se devrait d'être mieux pris en compte. Ceux-ci pouvant s'accumuler dans les sols, ils ne sont pas compatibles avec une aspersion régulière sol-air sur la faune locale. Une loi cadre est en cours d'élaboration par la Confédération, dont le but est d'éliminer ce genre de polluant, dès leur production.

Dans le contexte régional, Montreux Libre, Vevey Libre et Riviera Libre se sont déjà manifestés afin de demander l'arrêt de l'aspersion des «jus lixiviats». Il est encore à relever qu'à proximité du site d'aspersion, des panneaux destinés à l'attention des promeneurs préviennent de la toxicité de ces liquides.

Dans cet ordre d'idée, le rapport commandé par F-Mart, l'expert Jean-Louis Walther souligne que ses analyses démontrent que ces jus «sont loin de ne contenir que de l'ammonium». Même si les résultats des analyses doivent être considérés comme des indicateurs, ils révéleraient la présence de plusieurs polluants dans les eaux ainsi pulvérisées.

Les polluants détectés sont reconnus de manière générale «comme problématiques». Selon cet expert, les «jus lixiviats ne sont pas compatibles avec une aspersion régulière de la faune locale», et ce genre de «jus lixiviats» répandus sur une prairie «contiendraient des micropolluants cancérigènes à des niveaux pour lui dangereux» pour la santé et l'environnement. Ces affirmations étaient formulées en référence aux valeurs de l'OSEC et en comparaison d'une source, certes alémanique, comportant des méthodes déjà appliquées à Bâle-Ville. Dans ce contexte, n'y aurait-il pas lieu de les prendre mieux en considération ?

Aujourd'hui, les jus sont traités par le SIGE à la STEP de Roche. Si l'on considère que la poursuite dans le temps de l'évacuation totale par le SIGE engendrerait en cas de cessation du subventionnement fédéral des coûts pour le canton et les communes partenaires disproportionnés, il y a lieu de prendre en compte que la méthode actuellement testée vise elle, à accélérer la dégradation des matières organiques afin d'assainir sous cette forme les lieux sur une période de +/- dix ans, pour des prestations financières d'une tout autre nature.

A la suite de cette évocation, quatre questions sont adressées par les Verts à la Municipalité :

- 1.- En tant que partenaire avec le Canton et les communes concernées dans les travaux d'assainissement de la décharge des Saviez, la Municipalité a-t-elle pris connaissance du rapport d'expert indépendant mandaté par la Fondation MART ? Et quelles en sont ses conclusions ?
- 2.- La Municipalité a-t-elle eu connaissance, de la part du canton et du SIGE, des résultats des prélèvements sur l'ensemble de la durée des essais de trois mois durant l'été-automne 2012, analyses relevant de la période d'arrosage de lixiviats dans la nature ? Si oui, peut-elle souscrire à l'avenir à la mise en place d'une telle infrastructure ? Future installation en contradictions entre le bilan du rapport cantonal et celui de l'expertise diligentée par la Fondation MART ?
- 3.- Quelles sont les mesures de protection ou de prudences supplémentaires envisagées par la Direction du projet en cours ?
- 4.- Quelles sont les réflexions actuelles afin de définir d'autres méthodes moins dangereuses pour l'environnement que celles encourageant l'aspersion de «jus lixiviats» ?

Cette interpellation se veut un acte citoyen en vue d'accompagner une réflexion en coordination avec les communes concernées par l'assainissement de la décharge de Saviez.

La publication d'un rapport indépendant mettant en évidence les éventuels risques provoqués par la méthode d'aspersion de «jus lixiviats» sur le sol, il y a lieu de formuler une demande de faire cesser cette manière de faire nuisible semble-t-il pour le plus grand nombre.

La Municipalité de La Tour-de-Peilz est priée de rechercher à exercer une grande attention sur la manière dont cette problématique sera évaluée par le Canton.

Pour conclure, ces diverses questions restant ouvertes, une communication écrite sur la méthode d'assainissement qui sera choisie et sur l'estimation des risques, faibles ou importants pour l'environnement qui seront induits, seraient bienvenus lors d'un prochain conseil.

Je vous remercie de votre attention. »

M. R. Baud remarque que le domaine des Saviez ne se trouve pas sur le territoire de notre commune. Ce problème ne relève-t-il pas plutôt du domaine cantonal ? Et le Canton s'est déjà exprimé sur le sujet. Est-ce donc vraiment à la Municipalité de prendre ce problème en mains ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

4.4. Interpellation de Mme Christiane Rithener intitulée « Logements communaux »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« Les médias ont fait, il y a un certain temps, état d'interrogations et parfois de problèmes survenus quant à l'attribution de logements propriétés de quelques villes, Genève, Lausanne, par exemple.

La Tour-de-Peilz est aussi propriétaire de logements communaux, des appartements non pas subventionnés, mais que l'on qualifie de « libres ».

Si les critères d'attribution pour des logements subventionnés sont clairement établis, il n'en est pas de même pour les logements libres.

Ceci m'amène à poser la question du mode d'attribution de ces logements.

- Que se passe-t-il chez nous, existe-t-il des critères pour le choix des bénéficiaires ?
- Est-ce que ce sont des gens domiciliés à La Tour qui peuvent bénéficier d'appartements devenus libres ?
- Est-ce que la situation financière et personnelle des personnes intéressées joue un rôle dans le choix fait ?
- Comment se calculent les prix des loyers ?

Je remercie la Municipalité d'apporter des réponses écrites à mes interrogations. »

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

5. Préavis

5.1. Préavis municipal N° 22/2012 – Demande de cautionnement par les communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Saint-Légier-La Chiésaz, Vevey, Veytaux) du prêt LADE accordé par le canton au projet de musée Chaplin's World

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission des finances.

5.2. Préavis municipal N° 23/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 752'550.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière du chemin du Cèdre

5.3. Préavis municipal N° 24/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 140'000.-- pour la construction d'une chambre brise énergie avec rejet dans le ruisseau de Sully et pour des mesures d'amélioration du ruisseau de Sully

M. A. Raemy constate qu'il y a une erreur dans la conclusion d) du préavis 23/2012. Le montant doit être de fr. 301'020.--, et non de fr. 310'020.--, si l'on prend le chiffre qui figure au bas de la page 5 du préavis.

M. J.-Y. Schmidhauser intervient concernant le préavis 24/2012. Une solution meilleur marché, à fr. 140'000.-- plutôt qu'à fr. 180'000.--, semble être une bonne idée. Mais la question se pose toutefois de savoir qui doit payer. Ces travaux font partie de l'équipement du plan de quartier En Sully et, normalement, c'est au promoteur de prendre en charge les frais d'équipement de son terrain. Il préfère se mettre dans le ruisseau, ce qui paraît être une très bonne idée, mais est-ce à la commune de supporter les frais supplémentaires qui en découlent, notamment ce brise-énergie ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et ces deux objets sont renvoyés à une seule et même commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Yohan Ziehli
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Patrice Wenger – Roger Urech
	SOCIALISTE	Etienne Balestra – Raphaël Onrubia
	PDC+Indépendants	Jacques Devenoge
	VERTS	Roberto Carbonell

5.4. Préavis municipal N° 25/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 270'000.-- pour le remplacement des couches horticoles par deux tunnels au bâtiment d'utilité publique de "La Faraz"

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC+Indépendants	Willy Buehlmann
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Claude-Aimé Chevalley – Pierre-André Bugnon
	SOCIALISTE	Nicole Rivet – Anne-Marie Arnaud
	UDC	David Langelaan
	VERTS	Christian Anglada

6. Préavis et rapport

6.1. Préavis municipal N° 20/2012 – Budget 2013 de la Commune de La Tour-de-Peilz

Rapport lu par M. Jean-Pierre Schwab, président de la Commission des finances

M. le Président rappelle la procédure qui sera suivie pour l'examen de ce budget, dicastère par dicastère (et non pas chapitre par chapitre).

1. ADMINISTRATION GENERALE

La parole n'est pas demandée.

2. FINANCES

Compte 200.3818.00 Attrib. – Energies renouvel. développ. dur.

Amendement à fr. 90'000.– de la COFIN

Compte 200.4112.02 Redistribution de la taxe CO2

M. Ch. Anglada remarque que l'amendement proposé par la COFIN ne porte pas sur le fond, mais sur la forme. Initialement, il était prévu que ce fonds soit alimenté par un prélèvement sur l'électricité. Pour rappel, la taxe sur le CO2 est l'instrument principal de la Suisse par rapport à ses engagements au niveau de la politique climatique, qui viennent d'être renouvelés à Doha, suite au protocole de Kyoto. L'idée d'alimenter un fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable est donc tout à fait cohérente avec l'idée de verser ce montant de la taxe sur le CO2 en fonction des objectifs de ce fonds. Mais la COFIN souhaitait que le Conseil puisse débattre de la manière d'alimenter ce compte.

M. J.-P. Schwab donne lecture de l'amendement présenté par la COFIN, qui propose de ramener le montant de ce compte de fr. 96'000.– à fr. 90'000.–.

M. F. Grognez, municipal, indique que les fr. 6'000.– qui figurent dans ce compte correspondent effectivement au prélèvement de la Confédération pour la taxe CO2, qui provient d'une redistribution faite en fonction de la masse salariale déclarée à l'AVS. Créer une base légale pour fr. 6'000.– par année paraît quelque peu utopique, raison pour laquelle la Municipalité propose au Conseil de refuser cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, **l'amendement de la COFIN est refusé par 32 voix contre 18 (quatorze abstentions).**

3. DOMAINES ET BATIMENTS

La parole n'est pas demandée.

4. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

La parole n'est pas demandée.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

La parole n'est pas demandée.

6. SECURITE – POPULATION – FEU

La parole n'est pas demandée.

7. FAMILLE, JEUNESSE ET SPORT

La parole n'est pas demandée.

RECAPITULATION

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et neuf abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 20/2012,
- ouï le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2013 tel que présenté et prévoyant :

Charges	CHF	55'642'880.00
Revenus	CHF	51'768'350.00
Déficit présumé	CHF	3'874'530.00

6.2. Préavis municipal urgent N° 21/2012 – Octroi d'un droit de superficie à la Société du parking des Remparts

Rapporteur : M. Jean-Pierre Schwab

M. J.-Y. Schmidhauser dépose un amendement à la lettre a) des conclusions du préavis, qui serait complétée de la manière suivante :

« d'approuver l'octroi d'un droit de superficie d'environ 2'767 m² d'une partie de la parcelle 59, propriété du domaine communal, à la société du Parking des Remparts SA, ceci pour une durée de 52 ans et pour une redevance de CHF 25'000.--/an, *indexée à l'indice suisse des prix à la consommation* ».

Si l'on peut concevoir l'idée de la Municipalité de prendre la fourchette basse pour ne pas grever les comptes du parking, fr. 25'000.– constituent un montant relativement bas pour bénéficier d'un droit de superficie. Fr. 25'000.– aujourd'hui, c'est peut-être fr. 5'000.– dans 50 ans, c'est-à-dire que le loyer va décroître avec le temps, alors que les taxes de parking vont évidemment augmenter. Sans indexation, la commune se prive donc d'un revenu. L'acte constitutif prévoit que la commune devra racheter cette installation à l'échéance du droit de superficie et que le prix de rachat sera fonction de la rentabilité du parking. Donc, plus le loyer est bon marché, meilleure sera la rentabilité et plus le prix de rachat sera élevé. Et la commune n'aura non seulement pas encaissé un loyer adapté au goût du jour, mais en plus elle devra payer plus cher pour récupérer ce parking. Il recommande donc au Conseil d'accepter cet amendement.

M. F. Grognez rappelle que ce préavis vient du fait qu'il y a eu un oubli dans les conclusions du préavis concernant le parking, dans lesquelles on aurait dû ajouter ce droit de superficie. Cela a échappé à tout le monde, mais cela figurait toutefois dans le corps du préavis. Ce droit de superficie concerne un sous-sol. Aujourd'hui, la place est couverte de voitures, mais quand le parking sera terminé, l'entier de la place sera rendu à la population. Ce droit de superficie a été négocié entre trois parties. La commune ne s'est pas fait avoir. Si l'on devait aujourd'hui renégocier les conditions avec Coop et Migros, il n'est pas certain qu'on aurait deux partenaires pour réaliser ce parking. Il s'agit aujourd'hui de clarifier la situation. La Municipalité a demandé deux avis de droit. Les deux étaient opposés. L'un disait qu'il n'était pas nécessaire de revenir devant le Conseil, l'autre estimait qu'il était préférable de formaliser les choses afin que tout soit clair pour la suite des opérations. La Municipalité a choisi la voie de la sagesse. Ne modifions pas aujourd'hui l'arrangement qui a été conclu avec les deux grandes surfaces. Il recommande donc au Conseil de ne pas accepter cet amendement.

M. J.-Y. Schmidhauser indique qu'il ne s'agit pas de remettre en cause les arrangements passés. On nous répète souvent qu'il ne faut pas faire de la cogestion, mais il faut aussi alors, à l'inverse, respecter les compétences du Conseil qui devait discuter de ce droit de superficie. Cela n'a pas été fait, l'acte n'a

jamais été présenté au Conseil, avec ces conditions de rachat qui sont importantes. Il ne demande pas aujourd'hui de modifier totalement l'équilibre financier qui a été trouvé, mais de faire en sorte que la rente de superficie, qui est déjà la plus basse sur un plan économique, reste à un niveau qui soit acceptable compte tenu de l'inflation qui va nécessairement nous toucher sur les 52 prochaines années.

M. G. Chervet remarque que lorsque la commission ad hoc s'est penchée sur la question du parking, le droit de superficie a été évoqué. Ces fr. 25'000.-, non indexés, figuraient déjà tels quels dans le plan financier que la COFIN a analysé. Par défaut, elle les a donc acceptés. Ce montant de fr. 25'000.- n'est pas l'objet du présent préavis. L'intérêt, c'est de formaliser l'obtention de ce droit de superficie. L'aspect financier est, pour lui, un dossier clos.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **l'amendement de M. J.-Y. Schmidhauser est refusé par 39 voix contre 23 (sept abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (six avis contraires et quelques abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal urgent no 21/2012
- oui le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- a. d'approuver l'octroi d'un droit de superficie d'environ 2'767 m² d'une partie de la parcelle 59, propriété du domaine communal, à la société du Parking des Remparts SA, ceci pour une durée de 52 ans et pour une redevance de CHF 25'000.--/an
- b. de demander à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches utiles.

7. Rapports

7.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2012 – Budget 2013 de la CIEHL

Rapport lu par Mme Nathalie Dubuis

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 15/2012 du 31 octobre 2012,
- oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2013 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

7.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2012 – Budget 2013 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par Mme Antoinette De Gautard-Rayroud

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 16/2012 du 31 octobre 2012,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2013 du Fonds culturel Riviera.

- 7.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2012 - Demande d'un crédit de Fr. 170'000.- pour le remplacement des chaises dans les classes des collèges des Marronniers et des Mousquetaires

Rapporteur : Mme Geneviève Pasche

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 18/2012,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à acquérir des chaises et des tabourets pour les classes des collèges des Marronniers et des Mousquetaires ;
2. D'accorder à cet effet un crédit de CHF 170'000.- à passer par le débit du compte No 9146.013.00 « remplacement de chaises Marronniers-Mousquetaires » ;
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte No 9182.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de CHF 11'009'000.- ;
4. De financer cet investissement par la trésorerie courante.

8. Communications municipales

M. O. Wälchli, municipal, revient sur la motion de Mme Ch. Rithener relative à l'installation d'un skatepark à La Tour-de-Peilz. Un groupe de travail et de réflexion s'est formé début 2012. Il s'est rencontré à six reprises et un avant-projet a été développé. Ce groupe, constitué de jeunes de la commune, était accompagné dans ses démarches par M. S. Béné, délégué à la jeunesse et au sport, et M. Dubuis, du Service de l'urbanisme. Le fait d'intégrer les initiateurs du projet était, entre autres, une volonté de la commission qui a traité de la prise en considération de la motion.

Le lieu pour l'emplacement a été un frein à l'avancement du projet, car les skatepark génèrent des nuisances. Pour la concrétisation de ce projet, un lieu idéal est souhaité tant par la Commune, les jeunes que la commission, qui souhaitait ne pas le mettre dans un endroit retiré et isolé. Au fur et à mesure des rencontres, un sentiment de frustration est apparu. En effet, les espaces proposés ainsi que les chiffres articulés ne permettent pas de créer le projet souhaité par les jeunes. Le 26 novembre dernier, la Municipalité a reçu un courrier de son homologue veveysanne afin d'étudier la possibilité de créer un skatepark commun. Une rencontre est prévue le 20 décembre afin de connaître les besoins, les envies et le timing de Vevey dans ce domaine. La Municipalité répondra donc à la motion de Mme Ch. Rithener courant 2013.

Mme N. Rimella, municipale, revient sur l'intervention de M. G. Helbling, lors de la dernière séance, demandant des informations complémentaires sur le projet de chauffage à distance privé (CAD) mené par le Groupe E. Le Groupe E SA envisage de construire une station de pompage à l'extrémité est du terrain de la plage et du camping de la Maladaire, terrain qui se trouve sur le domaine public cantonal lac. Cette parcelle est entretenue depuis plusieurs décennies par la Commune, qui loue les installations pour le restaurant et le camping à un exploitant. Une transaction est en cours avec les services cantonaux pour que ce bien-fonds revienne à la Commune pour une somme symbolique. La signature devrait intervenir au début de l'année prochaine.

En ce qui concerne la station de pompage projetée, il s'agit d'une construction totalement enterrée et la surface reviendra à l'utilisation du camping. Un droit de superficie d'une surface de 100 m² au maximum, avec location, sera toutefois accordé au Groupe E. Les travaux dureront de six à huit mois et devraient intervenir dans le courant de l'année prochaine. Pendant cette phase, le Groupe E demande une surface de 400 m² environ pour l'installation de chantier, toujours à l'extrémité est de la parcelle de la Maladaire. L'évacuation des matériaux se fera soit par le lac, soit depuis la route cantonale. Une grue sera installée à cet effet. Aucun trafic de chantier ne sera effectué au travers du camping. De ce fait, hormis la place utilisée pour l'installation de chantier, qui sera déduite proportionnellement du loyer du gérant du camping, celui-ci pourra occuper, comme d'habitude, les installations qui sont mises à sa disposition. Quant à l'avenir des installations, rien n'est projeté à ce jour, si ce n'est qu'en devenant propriétaire de la parcelle, la Commune l'affectera en zone de camping dans le futur PGA. Il sera donc beaucoup plus aisé d'élaborer un projet de mise en valeur.

9. Propositions individuelles et divers

Mme Ch. Rithener ne peut que faire état de sa déception face aux informations qui viennent de nous être données au sujet du skate-park. Lors de l'adoption de cette motion et des travaux de la commission, on avait évoqué des travaux qui étaient envisagés avec les communes voisines. Mais les discussions vont prendre beaucoup de temps, et les jeunes risquent d'être d'ici là grands-parents ou presque. Elle rappelle que la motion avait été acceptée pour un skate-park à La Tour-de-Peilz. Elle attendra la réponse promise courant 2013, mais elle déplore le manque d'avancement dans ce projet et de volonté de trouver un lieu sur le territoire de notre commune.

M. R. Onrubia souhaite porter à la connaissance des autorités de la commune qu'avec le changement d'horaire des CFF, le réseau express vaudois est maintenant tellement rapide que les annonces ne font plus état de « La Tour-de-Peilz », mais seulement de « Tour »...

M. le Syndic, au nom de la Municipalité, tient à remercier le Conseil de la confiance qu'il lui a accordée en acceptant le budget 2013, non amendé, même si l'amendement ne remettait pas en cause le travail de la Municipalité. Comme en 2012, il réjouit de la qualité des discussions et débats engagés entre le Conseil et la Municipalité, tant au sein des commissions permanentes ou ad hoc qu'au sein du Conseil proprement dit. Sachons garder cet état d'esprit réciproque en abordant l'année 2013. Au nom de la Municipalité, il souhaite à chacun et chacune d'excellentes Fêtes de fin d'année et forme ses meilleurs vœux pour 2013.

Mme A.-M. Arnaud demande à la Municipalité, pour la sécurité de tous, et particulièrement des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, de rétablir les feux de circulation à la Grand-Rue, aux trois points qui étaient, jusqu'à présent, parfaitement situés. Ceci concerne toutes les allées et venues autour des arrêts de bus, des écoles et, ne l'oublions pas, des commerces qui font partie de l'animation de notre ville.

Mme N. Rimella indique qu'à la fin des travaux d'assainissement de la Grand-Rue, le concept d'aménagement sera modifié. En vue d'apaiser le trafic, la Municipalité s'est inspirée de cas concrets dans des sites comparables pour mettre en place un projet d'aménagement routier.

Les deux passages piétons concernés par la suppression des feux se trouvent dans la partie de la Grand-Rue souhaitée comme urbaine, où les aménagements routiers auront pour but de ralentir et apaiser la circulation, dans un secteur à orientation piétons. Les traversées piétonnes seront réaménagées de manière particulière. Un aménagement différencié traversera la chaussée. Ainsi, les véhicules devront franchir cet espace et ne seront donc plus prioritaires. Les trois feux aux intersections de l'avenue des Baumes, de la rue des Terreaux et de l'avenue Edouard-Müller seront conservés afin de réguler les flux de circulation et fonctionneront comme portes d'entrée dans l'espace urbain de la ville. Cette signalisation lumineuse permettra la transition entre la circulation de transit de la route de St-Maurice notamment et la circulation périurbaine/urbaine de la Grand-Rue.

Cette problématique a été englobée dans le préavis municipal N° 15/2011 et le Conseil a avalisé le concept proposé le 7 décembre 2011 qui, entre autres, mentionnait la suppression des feux de signalisation. Ces modifications seront suivies par la cellule « signalisation » de Police Riviera, par le service cantonal des routes et par Urbanisme et Travaux publics. En cas de nécessité avérée, des réaménagements pourront être apportés, les tubes nécessaires à l'alimentation de feux ayant été posés.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20 h 15 en souhaitant à toutes et tous de très joyeuses Fêtes de fin d'année. La séance se poursuit par un repas servi au Château.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

A. Pakula

C. Dind